

République française
SAINT CERNIN
Département du Cantal

Objet: DM N°2 / SUBVENTION FIPDR - 2023_059

Séance du lundi 18 septembre 2023

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 11 septembre 2023

Présents : 10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD

Votants: 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Andre DUJOLS, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Christelle CHAUVET, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOLAT

Représentés : Bruno FILIOL, Jean Christophe GUY
11/09/2023

Absents : Stephanie SALIES, Jordan ANGELVY

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, (rapporté du budget 2022 / titre 525 bordereau 32) ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	2898.00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		2898.00
		TOTAL :	2898.00
		2898.00	2898.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT CERNIN, le 18/09/2023 que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 25.09.2023

Le Maire,
A. DUJOLS



et publication ou notification du 25.09.2023

Le Maire,
A. Doucet



La secrétaire de séance
S. Gaillard

RF PREFECTURE D'AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/09/2023 015-211501754-20230918-2023_059-DE